



Le ministre, Christian Jacob, supprime la note des fonctionnaires

Les organisations syndicales représentatives ont été destinataires d'un amendement –déjà déposé au Parlement- à la loi dite de modernisation de la Fonction publique. Celui-ci dispose que « au titre des années 2007, 2008 et 2009, les administrations de l'État peuvent être autorisées, à titre expérimental [...] à se fonder sur un entretien professionnel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires [...].

Sur la forme, on appréciera la méthode qui consiste, une fois de plus, à décider d'orientations avant toute concertation. Comme quoi, il ne suffit pas de se gargariser de l'indispensable nécessité du dialogue social pour que celui-ci existe réellement.

Les fameux entretiens individuels prônés par Christian JACOB constituent une porte grande ouverte sur les pratiques les plus discrétionnaires, voire discriminatoires. En effet, aucun élément un tant soit peu objectif ne pourra en être extrait et les moyens de recours, de ce fait, seront totalement impossibles.

Par ailleurs, on ne connaît que trop la propension quasi religieuse du Ministre – et de quelques autres - à n'avoir comme critère d'évaluation que celui de la rentabilité. Christian JACOB ne fait pas de mystère, de sa volonté de lier évaluation et « rémunération à la performance ». Cette inclinaison est absolument irrecevable : le salaire « au mérite », véritable passeport pour le clientélisme le plus débridé et la mise à mort de la grille indiciaire unique, rencontrera l'opposition la plus résolue de la CGT PJJ. Nous réaffirmons notre attachement à un système où le fonctionnaire est jugé sur sa manière de servir, en termes d'efficacité sociale et à partir de critères les plus objectifs et les plus transversaux possibles. Disponible pour une réforme de progrès, la CGT PJJ ne peut donc que condamner des mesures, synonymes de nouvelles attaques contre le Statut Général.

Avant que la notation soit totalement abandonnée, la CGT PJJ souhaite présenter à l'ensemble des agents une proposition de notation de nos ministres et des dirigeants de notre direction :

	Satisfaisant	Insuffisant	Inexistant
Dialogue social			X
Politique salariale		X	
Emploi public		X	
Service Public		X	
Protection Sociale		X	

Conclusion : Aucune bonification ne saurait être accordée cette année. Doit mieux faire.

Soldes à la Justice !

Vous le savez tous, le remboursement des frais de déplacements vient d'être modifié, pour tous les fonctionnaires, par le décret du 3 juillet 2006, applicable au 1er novembre 2006.

Eh bien, sachez que par un arrêté ministériel spécifique signé par le Garde des Sceaux le 8 décembre 2006, **les droits à remboursements des agents du ministère de la Justice viennent d'être très largement réduits.**

Ça bouge dans les transports !

Le 22 décembre 2006, est paru au Journal Officiel un décret (N° 2006-1663), relatif à la prise en charge partielle, à compter du 1^{er} janvier 2007, du prix de transport des titres d'abonnement correspondant aux déplacements, effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail, des personnels de l'État travaillant hors Ile de France.

Eh oui, **nous sommes concernés.** Comment, l'administration ne vous en a pas informés ? Bizarre, non !

Tous les agents concernés par l'achat de titres d'abonnements mensuels ou annuels, dans le cadre d'une utilisation des transports en commun pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail, pourront percevoir une participation à la prise en charge de l'administration employeur, sur la base du tarif le plus économique pratiqué par l'entreprise de transport, dans la limite de 50% du coût du titre, plafonnés à 51,75 euros par mois. Le décret précise que, pour être admis à la prise en charge partielle par l'État employeur, les titres doivent être nominatifs et cette prise en charge sera subordonnée à la remise ou à la présentation du titre par l'agent.

Le hic, c'est que le décret ne précise pas les modalités de financement du remboursement.

Alors un conseil, **GARDEZ VOS TITRES DE TRANSPORT.**

Les membres du bureau de la CGT PJJ vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2007.

Les membres du bureau CGT PJJ Nord Pas de Calais

C

G

T

-

P

J

J